

AVIS PUBLIC

DEMANDES DE DÉROGATIONS MINEURES

RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 09-591

AVIS PUBLIC est donné que, lors de la séance du conseil qui se tiendra le lundi 6 juillet 2026, le conseil de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ces sujets et statuera sur les demandes de dérogations mineures suivantes :

1) Une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* visant à :

- Autoriser un bâtiment de remisage attenant d'une superficie de 176,87 m², accessoire à une résidence d'une superficie au sol de ±85 m², alors que la superficie maximale autorisée pour un bâtiment de remisage est fixée à 70 m², et ce, sans excéder la superficie au sol du bâtiment principal (articles 7.2.8 et 7.2.17).

Identification du site concerné :

49-½, chemin du Geai-Bleu
Lot numéro 6 630 640 du cadastre du Québec

Informations complémentaires

- Le bâtiment de remisage est au sous-sol de la résidence et sous une galerie, minimisant ainsi son empreinte au sol et son caractère perceptible;
- La résidence est sise à plus de 220 m par rapport au chemin du Geai-Bleu, minimisant ainsi son caractère perceptible.

2) Une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* visant à :

- Autoriser un garage isolé d'une superficie de 92 m², alors que la superficie maximale autorisée pour un garage isolé est fixée à 60 m² (article 7.2.3).

Identification du site concerné :

1839, route Tewkesbury
Lot numéro 6 637 511 du cadastre du Québec

Informations complémentaires

- Le garage serait construit dans la cour latérale gauche;
- Peu de déboisement serait nécessaire à la construction du garage.

3) Une demande de dérogation mineure au *Règlement de zonage numéro 09-591* visant à :

- Autoriser la construction d'un abri d'auto isolé d'une superficie de 53 m², alors que la superficie maximale autorisée pour un abri d'auto isolé est fixée à 40 m² (article 7.2.10).

Identification du site concerné :

406, chemin du Hibou
Lot numéro 1 826 486 du cadastre du Québec

Informations complémentaires

- L'abri d'auto serait construit dans la cour latérale droite;
- Aucun déboisement ne serait nécessaire à la construction de l'abri d'auto.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil de la Municipalité relativement à ces demandes lors de la séance régulière qui se tiendra le lundi 6 juillet 2026, à 19 h, à la salle du conseil du complexe municipal de la Municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury, sis au 325, chemin du Hibou.

Pour toute autre information additionnelle et/ou technique, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement, au (418) 848-2381, ou à l'adresse courriel suivante : urbanisme@villestoneham.com.

Donné à Stoneham-et-Tewkesbury, ce 19^e jour du mois de juin 2026.

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Anaïs', with a stylized flourish at the end.

M^e Anaïs Descoteaux, directrice des affaires juridiques et greffière